



4 place du Champ de Foire  
CS 80193  
42313 ROANNE Cedex  
Tél. 04 77 44 83 70  
exco.hesio@exco.fr  
www.exco.fr

Jean-Michel BOSIO  
Olivier COMTE  
Jérôme LAMY  
Sylvie MIVIÈRE  
Christophe TERRAS  
François-Régis VIGNON  
Frédéric VILLARS  
Haithem ZAÏED

## SA DELTA DRONE

*Société Anonyme au capital de 1 651 134,72 Euros*

**530 740 562 RCS Lyon**

*Siège social : 27 Chemin des Peupliers –*

**Multiparc du Jubin – 69 570 DARDILLY**

34 rue de Roanne  
42510 BALBIGNY  
Tél. 04 81 63 00 46  
hesio.balbigny@exco.fr

50 rue de la République  
69430 BEAUJEU  
Tél. 04 74 04 88 27  
hesio.beaujeu@exco.fr

11 place Baudinot  
71120 CHAROLLES  
Tél. 03 85 24 18 18  
hesio.charolles@exco.fr

10 rue de Verdun  
71170 CHAUFFAILLES  
Tél. 03 85 26 10 51  
hesio.chauffailles@exco.fr

2 rue des Charmes  
71160 DIGOIN  
Tél. 03 85 53 10 87  
hesio.digoin@exco.fr

6 rue de la Genette  
Zone Industrielle  
71800 LA CLAYETTE  
Tél. 03 85 28 05 42  
hesio.laclayette@exco.fr

43 rue Louis Desrichard  
BP 11102  
71603 PARAY LE MONIAL  
Tél. 03 85 81 62 70  
hesio.paray@exco.fr

### **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES CONSOLIDES PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 AU 30 JUIN 2021**

## SA DELTA DRONE

Société Anonyme au capital de 1 651 134,72 Euros

530 740 562 RCS Lyon

**Siège social : 27 Chemin des Peupliers – Multiparc du Jubin – 69 570 DARDILLY**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES CONSOLIDES  
PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021 AU 30 JUIN 2021**

***Au Président du Conseil d'Administration,***

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société DELTA DRONE SA et en réponse à votre demande dans le cadre de la publication des comptes consolidés semestriels de la société dans le rapport financier semestriel 2021, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires consolidés de DELTA DRONE SA, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021 (*ci-après « les comptes »*), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID 19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Président de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention.

.../...

DELTA DRONE

Rapport d'examen limité du Commissaire aux Comptes sur les comptes intermédiaires consolidés  
Période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021

.../...

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques.

Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Nous attirons votre attention sur la note 3, paragraphe « IFRS 9 » de la page 28 des comptes semestriels relatant les principes retenus pour les filiales non consolidées, valorisées en juste valeur et figurant en note 26.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Ce rapport est régi par la loi française.

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à ROANNE, le 30 septembre 2021.

**Le Commissaire aux Comptes : EXCO HESIO**

**Frédéric VILLARS**